Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_092-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

Séance du Lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	28
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	01
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi des convocations : Mardi 12 mai 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE METAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIEVET, Vincent THEBAUT, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUERISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Jennyfer PRADET, Elise PIGNARD, Maryse GERARD, Kevin MENANT, Dominique BARDET, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRE.

Procurations :
M. Patrick ROGER-DALBERT à M. Alain GUENEGO

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mercredi 20 mai 2026

2026 - 092 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT : PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2026/2028– AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES GENETS

La commune a délibéré le 27 janvier 2026 afin de valider le plan de financement du projet d'aménagement de l'avenue des genêts. Des demandes de subventions ont été faites ou vont être sollicitées auprès de plusieurs financeurs à savoir l'Union Européenne, l'Etat (DETR, Fonds vert, Ademe, Agence de l'eau) et le Département (amendes de police).

Le conseil départemental avait suspendu en 2025 le dispositif de financement des collectivités territoriales dénommé Programme de Solidarité Territoriale (PST). Dans le courrier transmis aux maires du Morbihan le 10 avril 2026, le président du Département indiquait que « cette décision s'inscrivait dans une volonté de responsabilité et de préservation de nos équilibres financiers. Aujourd'hui, grâce à une gestion rigoureuse et à une conjoncture économique un peu plus favorable, les conditions sont à nouveau réunies pour réaffirmer notre engagement

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_092-DE

aux côtés des communes. C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous annoncer la réactivation du PST à compter du 1er juillet 2026 ».
Le dispositif 2026 évolue et permet à présent d'intégrer une possibilité de contractualisation de 2 ou 3 ans pour les projets pluriannuels.

Sachant que le projet de réaménagement de l'avenue des Genêts se déroulera entre l'année 2026 et l'année 2028, Monsieur le maire propose de solliciter le PST pour ce projet sur période de 3 ans.

Le plan de financement modifié suite à l'ouverture des plis et à la notification des marchés publics aux entreprises de travaux est ci-dessous présenté :

DEPENSES			**RECETTES**	
Dépenses	**Montant (€HT)**	**Montant (€TTC)**	**Financeur**	**Montant (€)**
Etudes complémentaires	27 738	33 286	**UNION EUROPEENNE - FEDER**	124 000
Maitrise d'oeuvre / OPC / CSPS	137 181	164 617	**DETR 2026**	300 000
Estimation chiffrage travaux ville	1 492 408	1 790 889	**Morbihan Energie**	63 934
Estimation chiffrage travaux eaux pluviales	556 984	668 380	*ETAT - FONDS VERT*	200 000
Estimation chiffrage travaux Morbihan Energie	383 336	460 003	*AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE*	50 000
			DEPARTEMENT - AMENDES DE POLICE	50 000
			DEPARTEMENT - PST	210 000
			ETAT - ADEME	25 000
			Autofinancement	**1 574 712**
TOTAL	**2 597 646**	**3 117 176**	**TOTAL**	**2 597 646**

Après délibération, le conseil municipal à 24 voix pour et 5 contre (M. Gérard, K. Menant, D. Bardet, G. Quirin, F.Carré) :

- Approuve le plan de financement prévisionnel,

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_092-DE

- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Morbihan (dispositif Programme de Solidarité Territoriale),

- Autorise le Maire à signer tout document afférent aux dossiers de demande de subvention lié au présent projet,

- Autorise le Maire à apporter toute modification nécessaire au plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 20 mai 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE